

CHAPITRE TREIZIÈME.

La Cathédrale pendant le XVI^e siècle.

LE XVI^e siècle s'ouvrit pour la Cathédrale par un terrible incendie ; les registres de la Chambre de ville nous en fournissent la relation suivante :

« L'an 1506, dimanche feste Sainte-Anne, 26 juillet, entre » sept et huit heures du soir, le tonnerre cheut au clocher de » plomb de l'église Notre-Dame de Chartres, par le hault et » pomme d'icelui estant à main gauche de la porte Réale de » ladite église ; lequel clocher qui **était** très beau et magni- » fique, et six grosses cloches estant **en** icelui furent bruslés, » exterminés et consommés au **moyen** dudit tonnerre et fou- » dre, embrasement et tempête d'icelui, avec aucune partie » de la couverture et forest d'icelle **église** et même icelui » clocher qui estoit de bois et **couvert** de plomb jusqu'à la » première voûte estant de pierre ; l'autre clocher de pierre » d'icelle église ne fut aucunement **bruslé**. Lequel tonnerre, » éclairs, pluye en grande **abondance**, en façon qu'il sembloit » qu'on la versât et jetât à seaux, **durèrent** sans cesse depuis » l'heure dessus dite jusques **environ** quatre heures après » mynuit, tellement que chacun **doutoit** toute ladite église, » ensemble la ville ou la **pluspart** d'icelle, estre et cheoir » totalement en grande ruine, **calamité**, pauvreté, et en » danger d'estre bruslée, détruite **et** exterminée ; et crioit » chacun, par grande douleur, **compassion** et pleurs, à Dieu » miséricorde. Néanmoins, **moyennant** la grâce de Dieu, de la » benoïste Vierge Marie, en l'honneur de laquelle on exposa » la Châsse, le feu et pluye cessèrent (1). »

(1) *Notes sur la Cathédrale*, par M. Benoit, dans l'*Annuaire* de 1845, page 392. Cf. — Souchet, tome III, pages 460 à 462.

C'est ainsi qu'au milieu de ce désastre, la protection divine empêcha de plus grands malheurs. Pour en rendre grâces à Dieu, le Chapitre de Notre-Dame décida qu'une procession solennelle jusqu'à l'église de Saint-Père se ferait le dimanche 2 août ; il en informa le Corps de ville qui prit à l'instant les dispositions relatées dans le procès-verbal suivant : « Le 1^{er} » août 1506 : Assemblée en laquelle a esté ordonné et appointé » qu'il sera crié à son de trompe par les carrefours de cette » ville et fait commandement, de par le Roi et M. le Bailly de » Chartres, à tous les habitants de cette ville, que demain, en » faisant la procession générale ordonnée estre faite en » l'église de Saint-Père-en-Vallée, en laquelle sera portée la » Châsse pour rendre louanges à Dieu et à la Vierge Marie » d'avoir préservé l'église et les habitans de la ville du feu, » ils aillent en grande révérence, deux à deux, sans foule ni » tourbe... ; et qu'on nettoye les immondices des rues (1). » Cette procession se fit de la manière la plus édifiante : » L'évêque lui-même, René d'Illiers, portait la sainte Châsse » avec le doyen du Chapitre ; et ils marchaient pieds nus » ainsi que presque tous les assistants. — Au retour de la » procession, l'évêque, le premier, donna 400 livres pour la » reconstruction du clocher ; le Chapitre offrit une somme » considérable. Le roi Louis XII ordonna qu'on prît 2,000 livres » sur ses tailles de Vendôme. L'évêque, pour exciter l'em- » pressement des fidèles, institua des confréries de Notre- » Dame dans toutes les paroisses du diocèse ; et il publia à cet » effet un mandement dans le synode de ses curés, le 22 oc- » tobre 1506. Le Chapitre fit la même chose dans la ville et » dans toutes les paroisses de sa dépendance. Et le cardinal » Georges d'Amboise, alors légat, publia des indulgences » pour tous ceux qui concourraient, soit par leur travail, soit » par leurs aumônes, à la restauration du clocher. » — » Le Chapitre y voulut ajouter du sien, ordonnant qu'on

(1) Souchet, tome III, page 393. — Cf. *Histoire de Chartres*, par M. de Lépinos, tome II, pages 144 et 145. — *Les Sinistres de la Cathédrale*, par Lejeune, pages 19 et 20.

» feroit tous les premiers lundis de chaque mois, procession
 » et qu'il seroit chanté à la fin d'icelle une Messe haulte de
 » Notre-Dame, dans le chœur de l'église à l'intention de ceux
 » qui y contribueroient de leurs biens pour la refection dudit
 » clocher, laquelle Messe se continue et se dit encore mainte-
 » nant lesdits premiers lundis du mois. » Ainsi s'exprimait
 en 1651 le chanoine Souchet (1).

« Cependant, dit M. Lecocq dans son intéressante *Biographie*
 de Jehan de Beausse, le Chapitre avisa, sans retard, à réparer
 ce sinistre. Le 8 août suivant, à la suite d'une délibération, il
 ordonne de faire la recherche des bois convenables pour réédi-
 fier le clocher incendié (il n'était question que de le refaire en
 bois et plomb comme auparavant); et, dès le 10 août, un
 marché prouve la promptitude de la mise en œuvre et marque
 le point de départ de cette reconstruction; le voici :

« Simon Leroy, Estienne Benoist, Perrin Benoist et Jehan
 » Pocquet, tous carriers demourans à Berchère-l'Évesque,
 » ont convenu et marchandé avecques les maistres de l'œuvre
 » de nostre église, ès présence de maistre Estienne Lhomme,
 » soubz-chantre, et Wastin des Feugeraiz, ad ce commis, de
 » faire et fournir et nous rendre en nostre église, les pierres
 » cy-après désignées, c'est à sçavoir : douze vingt grands
 » pierres appellées parpains, chacune de deux pieds et demy
 » et trois poulces de long, de pié et demy de lict et de ung pié
 » de hault du moins, essemillez en touz endroiz. Item seize
 » autres grans pierres appellées arrachemens, de trois piedz
 » de long et de deux piedz et demy de lict et de huit piedz de
 » haulteur, aussi essemillez en touz endroiz comme dit est. Ce
 » marché fait pour et moyennant le pris et somme de dix sols
 » tournois chacune pierre, qui sera paiée aus ditz carriers, au
 » feur qu'ils rendront icelles pierres au cloistre, ainsi qu'il
 » est dit cy-dessus. Et seront tenuz les ditz carriers, par cha-
 » cune sepmaine, rendre un quarteron des ditz parpains et les
 » seize arrachemens à l'équipolent. Item les ditz carriers ont
 » promis bailler et fournir des quartiers communs de la plus
 » grande sorte que faire ce pourra, pour trois solz tournois

(1) *Histoire de Chartres*, tome III, page 462.

» pièces... et ont promis en rendre chascune sepmaine deux
 » cents, etc. (1). »

Les chanoines revinrent plus tard sur leur décision du
 8 août : dans leurs séances capitulaires des 9 et 10 no-
 vembre 1506, ils décidèrent qu'au lieu d'un clocher en bois et
 plomb ils feraient construire par Jehan de Beausse un clocher
 en pierre; l'inscription de la chambre de la sonnerie nous
 l'apprend en ces termes :

Après Messieurs en plain Chappitre assis
 Ont ordonné de pierre me reffaire
 A grant voulttes et pilliers bien massifs
 Par Jehan de Beausse maçon qui le sut faire.

Dès le lendemain, 11 novembre, un marché notarié fut
 signé à cet effet par le chanoine Wastin des Feugeraiz, repré-
 sentant le Chapitre, et par l'habile et modeste architecte de
 Vendôme, dont le nom est resté si populaire à Chartres.

» Mercredi 11^e jour du mois de novembre 1506. Vénérable
 » et discrète personne, maistre des Feugeraiz, chanoine et
 » l'un des maistres de l'œuvre de nostre église, pour et au
 » nom de nous, a marchandé avecques Jehan de Beausse, dict
 » Texier, maçon, demourant à Vendosme, ad ce présent, qui
 » a promis faire, construire et édifier bien et deuement de son
 » mestier de maçon, le clocher de nostre église qui estoit de
 » bois couvert de plomb, et puis naguères pour fouldre et
 » tonnères a été bruslé, et iceluy faire et parfaire de pierre,
 » de la haulteur du clocher de pierre d'icelle église, ou autre
 » haulteur plus convenable, et le plus honorable et sumptueux
 » que faire se pourra. C'est assavoir, que ledit de Beausse,
 » avecques Thomas le Vasseur, maçon, qu'il dit et répute
 » fort expert en l'art de maçon et pour faire tel ouvrage,
 » et lequel il a promis faire venir et besongner avec luy,
 » sera tenu conduyre, drecier et disposer l'ouvrage, tailler
 » et faire tailler pières pour faire et parfaire iceluy clocher,
 » faire les patrons à tailler les pierres et toutes autres choses
 » requises et nécessaires de son mestier à faire et parfaire

(1) *Chroniques et biographies beauceronnes*, pages 147 et 148.

» ledit clocher, le tout selon ung patron, bel et magnifique,
 » pourtrait en parchemin par iceluy de Beausse, ce jourd'huy
 » monstré et exhibé en la Chambre des Comptes, ou mieulx si
 » ce peut faire. Ce marché fait moiennant et parmy ce que
 » nous serons tenuz paier audit Jehan de Beausse et audit
 » Thomas le Vasseur, par chacun jour entier ouvrable qu'ils
 » vacqueront à besongner pour ledit clocher, à chacun 7 solz
 » 6 deniers tournois, et à chacun de leurs serviteurs et var-
 » lets, 4 sols 2 deniers tournois, aussi pour chacun jour
 » ouvrable; et avecques ce nous baillerons et fournirons aus-
 » ditz de Beausse et le Vasseur, à chacun une chambre pour
 » eulx loger en cette ville de Chartres, et outre paierons à
 » iceulx de Beausse et le Vasseur à chacun ung muy de blé et
 » ung tonneau de vin par chacun an qu'ils vacqueront à beson-
 » gner audit clocher, et fournirons de toutes pierres et ma-
 » tières qui seront nécessaires à faire ledit clocher, et paie-
 » rons tous les compagnons, varletz, manœuvres et autres,
 » qui, par le conseil et advis dudit de Beausse, besongneront
 » audit clocher, tant à tailler pierres que autrement. Et aussi
 » paierons les forgeurés à rabatre les martaulx, et lesdits
 » maçons fourniront de fer et assier, et commenceront ledit
 » de Beausse et le Vasseur, dedans Noël venant, à besongner
 » audit clocher, et continueront jusqu'à la fin (1). »

On commença les travaux, non pas à Noël, mais le 24 mars 1507 : la même inscription le dit :

..... Pour l'œuvre faire,
 Assouar firent le vint-quatrième jour
 Du mois de mars, le pour premier affaire,
 Première pierre et aultres dans ce jour.

L'éminent architecte *besongna* avec tant d'activité que le clocher-neuf fut terminé en six ans. Pendant la construction, il eut la douleur de voir un accident qui amena mort d'homme. Les registres capitulaires rapportent, sous le 31 mai 1511, que, « ledit jour, un homme en travaillant à la grue, qui enlevait » une pierre pour la mettre sur les piliers qu'on fait de neuf

(1) *Chroniques et biographies beauceronnes*, pages 149 à 151.

» autour du clocher de plomb, tomba dudit clocher, la cer-
 » velle sur le pavé, et fut porté ledit jour à Notre-Dame devant
 » le Crucifix, accompagné de MM. de Chartres et de tout le
 » collège. » En même temps le Chapitre accorda à la veuve de
 ce pauvre ouvrier la permission de vendre des cierges sous les
 portiques. C'était une permission fort prisée en ce temps-là ;
 car la vente était alors considérable et lucrative.

Le clocher-neuf n'était pas encore terminé que la piété de nos ancêtres et celle de leurs souverains y avaient déjà placé des cloches. Le roi avait fourni aux dépenses du clocher; la reine voulut offrir une cloche. Etant venue à Chartres en 1510, Anne de Bretagne, pendant qu'elle faisait ses dévotions aux pieds de Notre-Dame, fut ravie de la voix d'un jeune enfant de chœur nommé Jean Fabri ou Jean Lefebvre. Elle le demanda aux chanoines qui le lui accordèrent; et, en les remerciant, elle leur dit : « Messieurs, vous m'avez donné une petite voix, » et moi je veux vous en donner une grosse. » Ce qu'elle fit en leur donnant la cloche qui s'est toujours depuis appelée de son nom *Anne de Bretagne* (1).

Le clocher-neuf venait d'être achevé, lorsque le riche et généreux Chapitre de Notre-Dame résolut de construire une somptueuse clôture de chœur. Les fidèles imitant son exemple firent à cet effet de larges offrandes, mais l'évêque Erard de la Marck, qui était en même temps évêque souverain de Liège, se montra moins généreux. De là des récriminations de la part du Chapitre qui s'adressa au roi pour qu'il lui plût d'ordonner par provision une somme de 20,000 livres sur les revenus de l'évêché. Dans leur requête, les chanoines disaient, d'après

(1) *Cartulaire de N.-D. de Chartres*, tome III, page 94; — *Notice concernant la sonnerie*, pages 11 et 13. — La cloche donnée par Anne de Bretagne s'appelait aussi la *Cloche des biens*, parce que, depuis la Quasimodo jusqu'à la Saint-Rémi, on la sonnait une heure par jour, de six à sept heures du soir, pour obtenir d'abondantes récoltes. « Dans toute » la campagne des alentours, disait Sablon en 1697, au premier son de » cette cloche, tout le peuple fait le signe de la croix, et récite un *Ave* » *Maria* pour les biens de la terre. » Heureuse foi de nos pères ! La terre ensuite semblait moins dure à sillonner et les moissons devenaient plus belles.

Doyen : « Le seigneur évêque ne veut contribuer en aucune » chose aux charges de l'église, à la refection du clocher et à » la ceinture du chœur de la cathédrale ; à quoi cependant il » est obligé à cause de sa dignité, et eu égard au revenu qu'il » en perçoit (1). » Les chanoines obtinrent ce qu'ils deman- daient. — D'un autre côté, ils reçurent aussi du pape Léon X une bulle d'indulgences en faveur des confréries de Notre-Dame qui avaient été érigées pour la construction du clocher, et qu'on voulait réorganiser en faveur de la clôture du chœur : cette bulle est de 1516 ; elle est connue seulement par l'analyse qu'en donne l'Inventaire du Chapitre (2).

Jehan de Beausse fut chargé de construire cette clôture : il y travailla aux mêmes prix et conditions que pour la flèche du clocher-neuf : par conséquent, il reçut 7 sols 6 deniers tournois par jour, plus un muid de blé et un tonneau de vin par an, avec une chambre pour se loger ; quant à ses ouvriers, serviteurs et varlets, ils recevaient chacun 4 sols et 2 deniers tournois par jour. Plus tard les ouvriers demandèrent 5 sols par jour ; ce qui leur fut accordé par une délibération prise le 25 avril 1516.

On n'a pas une idée parfaitement nette de la clôture qui précéda celle que Jehan de Beausse a laissée à l'admiration de la postérité : d'après un contrat passé le 7 octobre 1482 avec Pierre Patin, peintre de Paris (3), on voit que le chœur était fermé, dans son pourtour, par une claire-voie, et qu'à l'intérieur, il était décoré de riches peintures avec sujets figurés. Nous savons encore qu'il était orné de ces belles tapisseries ou *dorsalia* dont le Cartulaire renferme tant de mentions. La nouvelle clôture devait être complètement fermée et enrichie non-seulement de sculptures mais de groupes historiés repré-

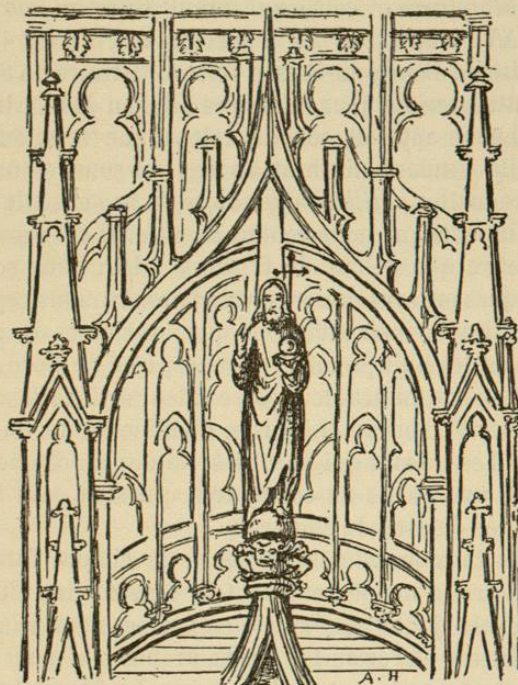
(1) *Histoire de la ville de Chartres*, par Doyen, 1786, tome I^{er}, page 387. — Erard avait donné cependant 2,500 livres ; mais le Chapitre en avait déboursé plus de 40,000. Voir Souchet, tome III, page 503.

(2) *Cartulaire de N.-D. de Chartres*, tome II, page 177. — Le texte de l'Inventaire porte : « Pour l'érection du tour du chœur et les réparations de l'église. »

(3) Lecocq, *Maîtres de l'œuvre*, p. 79.

sentant les scènes de la vie de Notre-Seigneur et de la Sainte-Vierge.

Jehan de Beausse travailla d'abord aux deux premières travées de chaque côté du chœur. Il les commença le 18 décembre 1514



Le Sauveur du monde
au dernier déambulatoire du clocher neuf, fronton occidental.
Sur le socle de cette statue est écrite en relief
l'inscription suivante :

1513

Jehan de Beausse travailla
la fin de l'œuvre son fait faire

et les termina en 1519. Mais il ne s'occupa que des innombrables et admirables sculptures de la base et du faite, n'étant

pas *ymagier* il ne put faire la statuaire de la clôture pas plus qu'il n'avait fait celle du clocher-neuf. Il fallut s'adresser à d'autres artistes. Mais lesquels? Eut-on recours à Jacques le Vasseur qui travaillait encore en 1521 avec Jean Piguerre à la châsse de saint Piat? Vu la ressemblance de style qui existe entre nos sculptures et celles qui furent faites au commencement du XVI^e siècle, soit au mausolée de Philibert-le-Beau dans l'église de Bourg-en-Bresse soit au Calvaire de Solesme, nous les attribuerions plus volontiers à Jehan de Chartres, que Michel Colombe appelait son disciple et son serviteur (1), et qui travailla pendant dix-huit à vingt ans sous les ordres de son illustre maître, *tailleur d'ymaiges du roy* et sculpteur des deux monuments que nous venons de citer. Il est assez naturel d'admettre que Jehan de Chartres laissa dans son pays natal quelques preuves de son savoir-faire. Avouons cependant notre incertitude, mais affirmons que les statues du clocher-neuf et celles des huit premiers groupes, côté du nord, appartiennent au même maître: leur *faire* et leur style le démontrent évidemment. D'ailleurs, l'historien Challine le dit en termes formels: « Les mêmes qui firent les statues au clocher-neuf, firent aussi une partie de ces figures qui sont dans les premières niches du tour du chœur (2). »

Quand les deux premières travées de la clôture furent terminées, on arrêta momentanément la construction du reste, afin de pouvoir ajouter un nouvel embellissement à la cathédrale, en faisant élever au bas de la grande nef une tribune destinée sans doute à recevoir les orgues. Le 24 octobre 1519, un marché fut passé à cet effet entre Jehan de Beausse et le chanoine Wastin des Feugeraiz, qui payait généreusement la dépense s'élevant à 500 livres tournois. Nous reproduisons ici ce marché, comme pièce historique de grand intérêt:

« Vindrent et furent présens maistre Wastin des Feugeraiz, » d'une part, et Jehan le Texier dict de Beausse, maistre des

(1) *Sculptures de Solesmes*, par E. Cartier, p. 29.

(2) *Chroniques et biographies beauceronnes*, par M. Lecocq, p. 166.

» maçons de l'euvre de nostre église de Chartres, d'autre part; »
 » lesquelles parties congurent et confessèrent avoir fait faire »
 » et faict ensemble les marché et contract qui ensuivent. C'est »
 » assavoir que ledit Jehan de Beausse a promis et promet »
 » faire et parfaire bien et duement de son mestier de tailleur »
 » et maçon pour ledit soubz-chantre en nostre dite église, »
 » ung pulpitre de pierre, selon le devys qui par iceluy Jehan »
 » de Beausse a esté pour ce faict et pourtraict sur ung par- »
 » chemin, lequel a monstré, exhibé et présenté en nostre »
 » Chappitre, sauf toutes foiz et excepté qu'il n'y aura point »
 » de pilliers par voie, comme il est tiré audict pourtrait, »
 » et sera fait, à l'antique, bon et suffisant, comme il plaira »
 » audit soubz-chantre. Et aussi sera tenu ledit de Beausse »
 » asseoir ledit pulpitre entre les deux clochers, au bas de »
 » la nef, sur la porte Royale de ladite église de Chartres, »
 » et n'y aura par voie aucuns pilliers comme dit est, mais »
 » en aura deux aux deux coingz, lesquels deux pilliers por- »
 » teront la voulte, ad ce que on ne démolisse la maçonnerie »
 » qui est de présent; et avecques ce, fera ledit de Beausse »
 » une viz (escalier), qui sera comprinse où est de présent »
 » *Baudry*, laquelle viz sera soubz-pendue pour venir gai- »
 » gner par devers l'église, à monter dedans ledit pulpitre, »
 » et sera le pavé dudit pulpitre à la hauteur de la voulte »
 » de ladite porte Royale; et ne sera tenu ledit de Beausse »
 » faire aucuns images, mais sera tenu faire les places à mettre »
 » lesditz images selon l'ordonnance, ou ainsi qu'il plaira »
 » audit maistre Wastin, et rendre le tout fait, parfait et assis »
 » bien et deument comme il appartient, dedans deux ans »
 » prochain venant. Et pour ce faire, iceluy soubz-chantre a »
 » promis et promet bailler et paier audit de Beausse, la »
 » somme de cinq cent livres tournois, au feur que iceluy de »
 » Beausse besongnera, et outre a promis et sera tenu iceluy »
 » soubz-chantre fournir audit de Beausse toutes pierres et »
 » autres matières, pointaux, eschaffaulx ad ce convenables; »
 » et a esté dict et accordé que si, après que ledit pulpitre sera »
 » fait et parfait, ledit de Beausse affirmoit avoir eu perte en »
 » la façon d'iceluy pulpitre, ledit soubz-chantre en ce cas »
 » sera tenu et a promis paier audit de Beausse, la somme

» de cinquante livres, outre celle de cinq cent livres, etc. (1) »

Ce marché n'a guère reçu qu'un commencement d'exécution : il est probable qu'il fut abandonné à cause de la difficulté de se conformer aux exigences du traité qui n'admettait aucun point d'appui entre les deux piliers extrêmes. D'ailleurs, le Chapitre avait hâte de faire construire le pavillon de la grosse horloge, pavillon que l'on admire encore au pied du clocher-neuf. Ce fut encore Jehan de Beausse qui en fut chargé ; car il resta jusqu'à sa mort *maître des maçons de l'œuvre de l'église de Chartres*. Il le commença dès le mois de mars 1520, et le termina dans cette même année. C'est à cette époque que l'éminent architecte abandonna le style ogival, où il excellait, et qu'il suivit désormais le style de la Renaissance, alors fort en vogue. Il y excella également, donnant par là une preuve frappante de la souplesse de son talent : le pavillon de l'horloge est en effet un chef-d'œuvre dans son genre, posé modestement à l'un des angles du clocher-neuf, c'est la gentillesse au pied de la majesté.

Les chanoines décidèrent en même temps qu'on fonderait pour l'horloge un nouveau timbre ayant des dimensions en rapport avec le grand renom de leur église. Le fondeur choisi fut Pierre Savyet. Nous possédons encore le marché qui fut passé pour cette opération ; en voici le commencement :

« Du 21 juillet 1520. — Pierre Savyet, fondeur de cloches, demourant de présent à la garnison de Boulogne-sur-la-Mer, a marchandé et convenu avecques vénérables et discrètes personnes, Messieurs maîtres Jehan Dudrac, chantre, Aignan Violle, chamberier, et Loys Joudart, chanoines de Chartres, maîtres et administrateurs de l'œuvre de l'église de Chartres ad ce présens, de fondre bien et deument, ainsi qu'il appartient, une cloche pour servir à orloge, pesant dix mil livres ou environ, et icelle faire de la façon de la cloche de l'orloge du Palais de Paris ou meilleure, et du ton que doit avoir une cloche pesant dix milliers, aussi bonne et harmonieuse que la dite cloche du Palais,

(1) *Chroniques et biographies beauceronnes*, pages 156 à 157. — *Archives de l'art français*, tome IV, page 352. — *Archives départ.* G, 185, fol. 197, v°.

» eu regard de la proporcion et quantités de métal dont ladite cloche a, et sera plus pezant que ladite cloche du Palais (1). » — Ce fut le 23 septembre 1520 que ce timbre fut fondu.

Un généreux chanoine, Charles d'Illiers, légua 200 livres tournois, pour aider ses confrères dans le paiement du timbre ; en voici le reçu :

« 25 octobre 1520. — Nous Doyen et Chapitre de Chartres confessons avoir eu et receu de nobles personnes les héritiers de feu bonne mémoire maistre Charles d'Illiers, en son vivant prévost d'Ingray et chanoine en notre église de Chartres, par les mains de noble et circonspecte personne, maistre Mile d'Illiers, doyen de notre dite église de Chartres et abbé de Coulombs, la somme de deux cens livres tournois en cent escuz soleil, que ledit défunct avoit donnez et léguez à l'œuvre de notre dite église, ainsi qu'il est contenu en une des clauses du testament d'iceluy défunct, de laquelle somme de deux cens livres tournois nous tenons pour contens et bien paieez et en avons quitté et quittons les ditz héritiers et tous autres. Et avons ordonné et ordonnons icelle somme de deux cens livres estre employée en partie du paiement du métal qui naguères a esté acheté pour faire l'orloge, laquelle de présent est montée en la lanterne du clocher neuf de notre église. En tesmoing de ce, avons fait signer ces présentes et scellée de nostre scel, le jeudi vingt cinquiesme jour d'octobre mil cinq cens vingt (2). »

Après la construction du pavillon de la grosse horloge, Jehan de Beausse continua les travaux de la clôture du chœur, en en modifiant le style : il fallait alors du grec et du romain, même dans les églises. Le grand architecte travailla avec tant d'activité qu'à sa mort, arrivée le 29 décembre 1529, la clôture était à peu près terminée, au moins pour le gros œuvre (3).

(1) *Mémoires de la Société archéologique d'Eure-et-Loir*, tome IV, page 303. — On y lira un savant et intéressant mémoire de M. Lecocq sur les deux horloges et sur le timbre de la cathédrale.

(2) *Ibid.*, pages 304 et 305.

(3) Le Chapitre, pour honorer la mémoire de ce grand homme, le fit enterrer à ses frais dans l'église Saint-André. — Le Conseil municipal